



PROCEDURES DE FORMATIONS DECENTRALISÉES 2017

Le formateur doit remplir le formulaire : Formulaire de formation décentralisée et le faire parvenir 7 jours ouvrables avant la tenue du stage. *

FORMATION COMPLÈTE

Le formateur doit assumer tous les frais liés à la formation.

- Des frais de 50\$ par personne (droit de formation décentralisée) Rabais de 50% pour organisme membre avec option EFR
- 35\$ ou 15\$ ou 0\$ ** pour le manuel
- 18\$ pour les frais de brevet (option professionnelle)
- 22\$ adhésion de base (19 ans +), 11\$ adhésion base (19 ans moins)
- 10\$ pour l'ouverture de dossier (frais d'administration)

REQUALIFICATION (TOUT LE NIVEAU)

Le formateur doit assumer tous les frais liés à la formation.

- Des frais de 50\$ par personne (droit de formation décentralisée) Rabais de 50% pour organisme membre avec option EFR
- 18\$ pour les frais de brevet (option professionnelle)
- 22\$ adhésion de base (19 ans +), 11\$ adhésion base (19 ans moins)

FORMATION CAMPS

Le formateur doit assumer tous les frais liés à la formation.

- 35\$ ou 0\$ ** pour le manuel
- 18\$ pour les frais de brevet (option professionnelle)
- 22\$ adhésion de base (19 ans +), 11\$ adhésion base (19 ans moins)
- 10\$ pour l'ouverture de dossier (frais d'administration)

Si le participant est déjà membre de la FQME avec **l'option professionnelle**, vous devez inscrire son numéro et vous assurez que son adhésion est toujours valide. Dans ce cas vous n'avez pas à payer le montant prévu selon l'âge. Si l'information est manquante sur la fiche d'inscription, vous devrez le payer, même si le participant est membre.

Livraison manuel

Le formateur est responsable de récupérer les cartables de formations. Si nous devons les acheminer par la poste, le formateur paie les frais de livraison (30\$).

Le formateur dispose de **14 jours** pour acheminer les résultats de la formation à la FQME. Après la seconde infraction, il devra payer les frais de retard :

- 10\$ **par personne** par bloc de 3 jours ouvrables de retard.

Informations à retourner

Voici les informations que le formateur doit faire parvenir à la FQME dans un délai de **14 jours** ouvrables après la formation :

- Fiche d'inscription de la FQME ou de l'organisme. (Téléchargeable)
- Fiche médicale (disponible dans le fichier d'inscription) (téléchargeable)
- Fiche d'acceptation des risques (téléchargeable)
- Grille d'évaluation technique (GET) (téléchargeable)
- Grille d'évaluation de l'enseignement ou de l'animation (GEE, GEA) (téléchargeable)
- Évaluation finale (téléchargeable)

** Si délai de demande de sanction pas respecté, 2 premiers manquements sont gratuits, par contre des frais de 50\$ pour les infractions suivantes. Possibilité d'entente spéciale sur formation dernière minute.*

** Possibilité de souscrire aux manuels format électronique (prix pour organismes membres FQME). **Tarif annuel**

- 100\$/an pour une seule division (SAE ou ROCHER ou GLACE ou VIA)
- 175\$/an pour l'ensemble des divisions
- 15\$ unitaires (par manuel), facturé ensuite durant l'année pour toutes les formations offertes

Obligation du formateur :

- Vous devez remettre un manuel soit en format électronique ou papier selon les conditions de stages.
- Vous devez respecter les conditions suivantes lors de la remise en format papier :
 - Couleur
 - Dans un cartable ou avec tout autre système d'attache
 - Papier 22 livres ou plus